

Communiqué de presse du 17/06/2020

Etude clinique: un traitement anticoagulant peut-il empêcher les complications chez les patientes et patients atteints de COVID-19 traités à domicile?

Même dans les cas non graves de COVID-19, les patients peuvent présenter des caillots sanguins dangereux, qui obstruent les vaisseaux sanguins. Ainsi, une étude clinique est menée pour savoir si l'administration d'un anticoagulant en prévention pourrait diminuer le nombre d'hospitalisations non prévues et de décès.

Les médecins du monde entier ont signalé, ces dernières semaines, que les patients atteints de COVID-19 pouvaient souffrir de thromboses en plus des symptômes habituels que sont la fièvre, la toux et les symptômes respiratoires, et ce même dans les cas non graves. Les thromboses sont des caillots sanguins qui obstruent les vaisseaux sanguins et qui peuvent donc être mortels. Chez les patients atteints de COVID-19, on a plus particulièrement observé des embolies pulmonaires.

Prévenir les thromboses pour sauver des vies?

Le 15 juin a commencé une étude clinique menée dans toute la Suisse et visant à déterminer si le traitement des patients atteints de COVID-19 peut être amélioré par l'administration d'un principe actif anticoagulant, l'énoxaparine. Cette étude est menée par la clinique d'angiologie de l'Hôpital universitaire de Zurich et en étroite collaboration avec les quatre autres hôpitaux universitaires de Bâle, Berne, Genève et Lausanne, ainsi qu'avec les hôpitaux tessinois de Lugano et Bellinzone. «Nous savons que les caillots sanguins sont l'une des complications les plus fréquentes chez les patients atteints de COVID-19, et nous voulons essayer, dès le début de l'infection, d'empêcher leur apparition.», déclare le Pr Nils Kucher, directeur de la clinique d'angiologie de l'Hôpital universitaire de Zurich.

Jusqu'à présent, on ne prescrivait pas de médicaments en prévention d'une thrombose dans les cas non graves de COVID-19 chez les patientes et patients qui ne présentaient aucun facteur de risque de thrombose. L'énoxaparine est autorisée en Suisse pour prévenir les caillots sanguins, mais pas chez les patients atteints de cas non graves de COVID-19 qui peuvent être traités de chez eux. L'étude comprendra environ 1000 participants et devrait indiquer le niveau d'efficacité et de sécurité du principe actif dans ce groupe de patients. Comme le nombre de cas est actuellement bas en Suisse, on essaie actuellement de savoir si cette étude peut également avoir lieu dans des pays intéressés de l'Union européenne (p. ex. Allemagne, Italie, Belgique). Les résultats seront probablement disponibles au cours de l'année 2021.

Interlocuteur à contacter en cas de questions

Pr Nils Kucher

Directeur de la clinique d'angiologie de l'Hôpital universitaire de Zurich

Contact par le service de presse: Tél. +41 44 255 86 20, medien@usz.ch

On recherche des participants pour l'étude

Peuvent participer à l'étude les patientes et patients de 50 ans et plus, qui ont reçu un test positif au coronavirus au cours des 5 derniers jours et qui ne sont pas hospitalisés. La moitié des participants à l'étude s'administrera le médicament par voie sous-cutanée (dans le ventre ou la cuisse) quotidiennement pendant 14 jours à l'aide d'une seringue préremplie. Le médicament peut également être injecté par une personne vivant dans le foyer et ayant reçu des instructions du médecin de l'étude. L'autre moitié ne devra pas s'injecter le médicament. Les participants seront répartis au hasard dans les deux groupes. Pendant une période de trois mois, les patientes et patients auront plusieurs contacts téléphoniques avec l'équipe de l'étude. Les contacts téléphoniques permettent d'assurer une réaction rapide si l'état d'un participant à l'étude s'aggrave. Normalement, aucune hospitalisation stationnaire ne sera nécessaire.

Les personnes participant à l'étude aident d'autres personnes souffrant de la même maladie.

Ligne ouverte 043 253 03 03 (lun-ven de 8h à 18h)

Les patients intéressés peuvent appeler la ligne ouverte, disponible en trois langues (D, F, I). Un questionnaire permettra de savoir si le patient peut participer à l'étude. Il est aussi possible qu'un médecin traitant appelle au nom d'un patient intéressé. Dans ce cas, le patient doit tout d'abord signer une première déclaration d'information et de confidentialité.

[Informations sur l'étude](#)

Retrouvez-nous sur:

